

# GUIDE PRATIQUE POUR LE PARENT EMPLOYEUR ET SON SALARIÉ

Vous accompagner dans votre fin de contrat

Afin d'accompagner l'employeur et son salarié durant l'étape de fin de contrat, Pajemploi met à disposition un site vous permettant :

- de simuler une fin de contrat. L'employeur n'est pas obligé d'attendre le dernier jour pour faire les démarches. Cela lui permet d'avoir un aperçu de ce que va représenter la fin de contrat. Il pourra l'enregistrer et revenir dessus à tout moment ;
- d'entamer véritablement la démarche de fin de contrat. Il pourra faire une déclaration qui sera renvoyée vers son espace déclaratif :
- d'éviter de faire les documents de fin de contrat. Ils seront générés automatiquement :
  - reçu pour solde de tout compte ;
  - certificat de travail.





### ) **SIMULER** UNE FIN DE CONTRAT

Vous souhaitez préparer la fin du contrat avec votre salarié ? Répondez à quelques questions et obtenez une estimation des sommes à payer, la durée du préavis et toute information utile sur la procédure à respecter.

## étapes

- 1 Quelques conseils avant de commencer
- 2 Les éléments concernant votre contrat
- 3 Les éléments concernant la rupture
- 4 Ancienneté et congés payés
- 5 À vos agendas
- 6 Estimation du solde de tout compte
- 7 Checklist fin de contrat : pour ne rien oublier !

### ÉTAPE 1 Quelques conseils avant de commencer

- Munissez-vous du contrat de travail et de votre agenda
- Vous pouvez réaliser cette simulation à tout moment pour anticiper la procédure à respecter en fin de contrat. Néanmoins, pour obtenir une simulation la plus juste possible, réalisez cette simulation moins d'un mois avant la date de fin de contrat. En effet, les calculs étant réalisés sur la base de vos déclarations de salaire, un ou plusieurs mois de déclarations manquantes peuvent faire varier les calculs du solde de tout compte
- Les informations collectées via ce formulaire sont strictement utilisées pour les besoins de la simulation. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la politique de confidentialité et les conditions d'utilisation du simulateur.

### Accéder au mini-site

### ÉTAPE 2 Les éléments concernant votre contrat

• Choisissez le salarié visé par cette fin de contrat, ainsi que les enfants concernés :





• Indiquez quels sont les jours de garde et le nombre d'heures prévus au contrat (hors heures supplémentaires)





### ÉTAPE 3 Les éléments concernant la rupture

• Indiquez le motif de cette fin de contrat ainsi que la date de fin de contrat prévue :



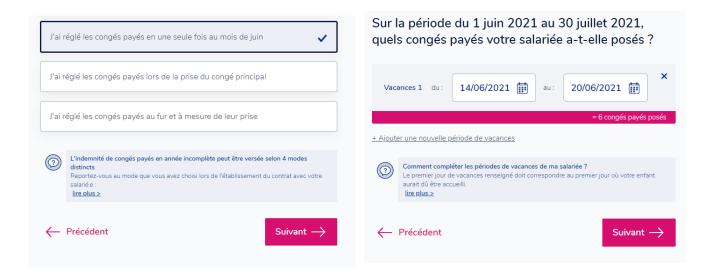


### ÉTAPE 4 Ancienneté et congés payés

Indiquez l'ancienneté de votre salarié :



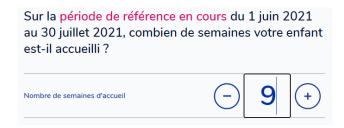
• Indiquez le mode de rémunération des congés payés pour lequel vous avez opté, ainsi que les périodes de congés posées par votre salarié :





### ÉTAPE 5 À vos agendas !

- Indiquez le nombre de semaines de garde de votre enfant sur la période précédente ainsi que sur celle en cours :
- Indiquez le nombre de semaines réellement travaillées par votre salarié sur la période en cours :



Entre le 1 mars 2021, date d'anniversaire du contrat et le 30 juin 2021, date de fin de la mensualisation, combien de semaines auront été réellement travaillées par votre salariée ?

Nombre de semaines réellement travaillées

- 16 +



### ÉTAPE 6 Estimation du solde de tout compte

• Commencez par indiquer si votre salarié a un ou plusieurs enfants à charge de moins de 15 ans, vivant à son domicile (tenez bien compte de la date indiquée) :





• Vous avez accès au résultat de la simulation :



### 





### C La régularisation de salaire

39.18€ net \*

#### Qu'est-ce que c'est?

Vous avez calculé un lissage sur l'année, mais il se peut que vous ayez payé moins d'heures que votre salarié e n'en eût réellement effectué. Dans ce cas, yous devez procéder à une régularisation de salaire. La régularisation est à calculer à chaque date d'anniversaire du contrat et/ou si avenant. A la fin du contrat de travail, la régularisation au profit de votre salarié.e entraine le versement de la somme qui lui est due, le cas échéant.

#### Comment se calcule-t-elle?

Il s'agit de comparer les heures d'accueil réellement effectuées avec celles qui ont été rémunérées dans le cadre de la mensualisation. Les heures rémunérées utilisées dans ce calcul proviennent de vos déclarations mensuelles de salaires. Le simulateur calcule la régularisation de salaire depuis la date d'anniversaire du contrat en partant du principe que vous avez réalisé votre régularisation chaque année. Si les horaires d'accueil sont irréguliers, nous vous invitons à effectuer ce calcul en comptabilisant le nombres d'heures réelles à la place des semaines. Le calcul réalisé cidessous concerne uniquement la dernière période depuis la date anniversaire du contrat jusqu'à son terme.

Période : du 1 mars 2021, date de début du contrat, jusqu'au 30 juillet 2021, date de fin du contrat :

nb d'heures par semaine prévues au contrat	×	nb de semaines réellement travaillées	×	salaire horaire net	-	total des salaires nets déclarés	=	régularisation de salaire
32h00/sem.	x	16 semaines	×	3,20 € net/h.	-	1599,22 € ?	=	39,18 €

Attention I Les salaires déclarés pris en compte dans l'estimation ci-dessus peuvent inclure à tort les indemnités de congés payés en fonction du mode de rémunération des congés payés retenus et de la date de la fin de contrat. Le cas échéant, il vous est nécessaire de reprendre ce calcul en ne prenant en compte que les salaires nets déclarés hors indemnités de congés payés.

La rémunération versée (provenant des déclarations de salaires Pajemploi) est moins importante que la rémunération correspondant aux semaines réellement travaillées. Vous devez procéder à une régularisation de salaire.

Si un avenant a été réalisé depuis la date d'anniversaire du contrat, il est nécessaire de reprendre le calcul ci-dessus, en appliquant distinctement la formule entre, d'une part, la date d'anniversaire du contrat et la date d'effet de l'avenant et, d'autre part, la date d'effet de l'avenant et la date de fin de contrat.



### L'indemnité de rupture

91.73€ brut \*

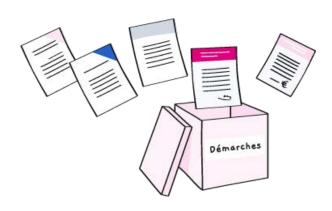
### Qu'est-ce que c'est?

Après 9 mois d'ancienneté, lorsque vous êtes à l'initiative de la rupture du contrat de travail, vous devez verser à votre assistante maternelle une indemnité de rupture, sauf en cas de rupture pour faute grave ou lourde. L'indemnité de rupture n'est pas soumise à cotisations.

L'indemnité de rupture est égale à 1/80ème du total des salaires bruts perçus pendant la durée du contrat.

Nos estimations du dernier salaire et de l'éventuelle régularisation de salaire sont incluses dans le calcul de l'indemnité de rupture.

total des salaires bruts perçus	×	1/80	=	indemnité de rupture
7338,03 € 🍞	×	1/80	=	91,73 €





### L'indemnité compensatrice de congés payés

163.84 € net \*

#### Qu'est-ce que c'est?

Lorsque vous choisissez de rémunérer les congés payés en une seule fois au mois de juin ou lors de la prise du congé principal, en fin de contrat, vous devez solder l'ensemble des congés payés qui n'ont pas encore été rémunérés. Les congés payés de l'année de référence précédente ayant déja été rémunérés, cette indemnité est due uniquement pour les congés en acquisition sur l'année de référence en cours.

#### Comment se calcule-t-elle?

Le Code du travail prévoit ensuite deux méthodes pour calculer l'indemnité compensatrice de congés payés :

- La règle du dixième consiste à calculer le 1/10e des salaires nets déclarés à votre salarié-e au cours de l'année de référence.
- La règle du maintien de salaire consiste à calculer le salaire théorique que votre salarié e aurait perçu s'il était venu e travailler les jours de congés

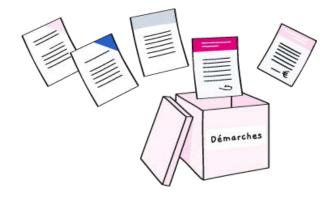
La méthode de calcul retenue est celle qui est la plus favorable au salarié·e pour chaque période de référence concernée.

NB: La période de référence correspond à la période au cours de laquelle votre salarié-e acquiert ses congés payés. Elle va du 1er juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1.

#### Règle du dixième

Période de référence en cours : du 1 juin 2021 au 30 juillet 2021 (date de fin du contrat)

total des salaires nets déclarés	/	10	×	nombre de congés payés en acquisition non rémunérés	/	nombre de congés payés en acquisition	=	indemnité de congés payés
1638,40 € ?	/	10	×	7 CP ?	/	7 CP ?	=	163,84€



Utilisez la checklist pour ne rien oublier (éléments à déclarer, dates butoirs, etc.)

# Ma checklist de fin de contrat

#### 1. Respectez la procédure de fin de contrat

En cas de rupture du contrat, vous devez notifier à votre salariée votre décision de rompre le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, ou en remise en main propre contre décharge. C'est la date de la première présentation de la lettre recommandée à votre salariée qui marquera le point de départ de cette période de préavis.

- Présentation de la lettre de rupture du contrat : le 1 juillet 2021
- Préavis de 1 mois entre le 1 juillet 2021 et le 30 juillet 2021
- Date de la fin de contrat : le 30 juillet 2021

#### 2. Réalisez votre dernière déclaration sur Pajemploi

- o Avant d'effectuer votre dernière déclaration, pensez à valider les sommes calculées avec votre salariée.
- o Votre dernière déclaration est à effectuer sur pajemploi.urssaf.fr à partir du 25 du mois de la fin de contrat.
- Vous devez notamment renseigner la date de fin de contrat et déclarer le salaire et les indemnités.
   Comme chaque mois, n'oubliez pas d'ajouter les éventuelles heures majorées, de déduire les absences non rémunérées et de déclarer les indemnités d'entretien, de repas et kilométriques.

#### 3. Générez les trois documents de fin de contrat sur le site findecontrat-pajemploi.urssaf.fr

Après avoir effectué votre déclaration de salaire, répondez à quelques questions sur votre contrat et obtenez vos documents de fin de contrat pré-remplis : attestation employeur, certificat de travail et recu pour solde de tout compte.

#### 4. Imprimez les documents de fin de contrat et remettez-les à votre salariée

Les trois documents de fin de contrat doivent être remis à votre salariée pour lui permettre de justifier de son activité à votre service et faire valoir ses droits auprès de Pôle emploi.

NB : Les aides Pôle emploi dont votre salariée pourrait bénéficier sont calculées à la fin du mois et le paiement se fait systématiquement à partir du début du mois suivant. La réalisation de l'attestation employeur en fin de mois n'aura pas d'impact sur l'ouverture des droits au chômage de votre salariée.



Cette première étape étant terminée, l'employeur peut ensuite réaliser sa dernière déclaration sur le site Pajemploi et générer les documents de fin de contrat.



# 2) **RÉALISER** MA DERNIÈRE DÉCLARATION

Votre contrat prend fin dans quelques jours ? Vous connaissez le montant des salaires et indemnités à payer à votre salarié ? Lors de votre dernière déclaration pour ce contrat, vous devez déclarer le salaire et les indemnités (la date de fin de contrat est renseignée automatiquement).

### Déclarer sur mon compte en ligne Pajemploi



3

Le lien renvoie vers le compte en ligne de l'employeur. Cette étape est indispensable pour pouvoir générer les documents de fin de contrat.



## **COMPLÉTER** LES DOCUMENTS DE FIN DE CONTRAT

Ce service vous permet de générer en toute simplicité les trois documents à remettre à votre salarié en fin de contrat :

- Une attestation employeur pour permettre à votre salarié de faire valoir ses droits auprès de Pôle emploi ;
- Un certificat de travail pour permettre à votre salarié de justifier de son activité à votre service ;
- Un reçu pour solde de tout compte qui fait l'inventaire des salaires et indemnités versées en fin de contrat à votre salarié.

### Conditions d'utilisation

Pour accéder à ce service, vous devez avoir réalisé votre dernière déclaration de salaire sur Pajemploi. Lors de la dernière déclaration, vous avez communiqué la date de fin de contrat et déclaré les indemnités de fin de contrat dues

### Quelques conseils avant de commencer

- Prenez le temps de compléter ces informations avec soin. Les informations saisies serviront à établir des documents importants pour votre salarié, dont l'attestation employeur qui permet à Pôle emploi de calculer le montant d'une éventuelle indemnisation chômage.
- Pour gagner du temps, munissez-vous de votre contrat de travail ainsi que de vos outils de prise de notes (agendas, tableaux Excel, carnet, etc.).
- Gagnez encore plus de temps et de précision en réalisant cette démarche avec votre salarié!
- Enfin, avant de commencer, veuillez prendre connaissance des conditions de la génération des documents de fin de contrat.

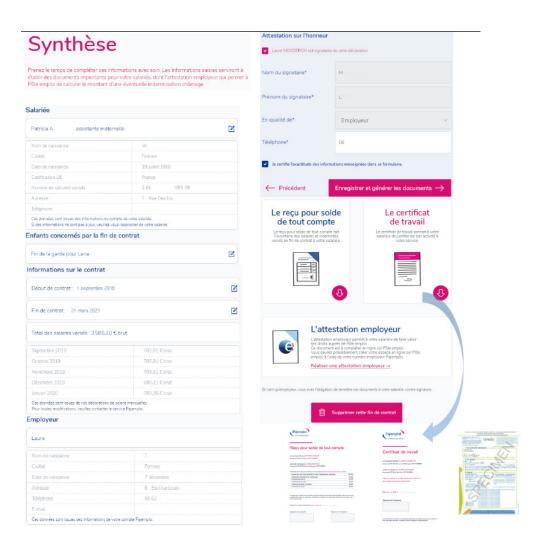


• Choisissez le salarié concerné par la fin de contrat, ainsi que la date de début de contrat :



• Précisez si votre déclaration correspond bien à votre fin de contrat, et indiquez le ou les enfants concernés :





# qui contacter?

Pour les questions relatives à la déclaration sur Pajemploi :

### www.pajemploi.urssaf.fr

Pour les questions relatives aux éléments de fin de contrat :

### https://www.pole-emploi.fr

Pour les questions relatives à la législation en vigueur, au droit du travail, à la relation employeur/salarié : la Ddets de votre département

travail-emploi.gouv.fr

